

Pour la période 2018-2021, la Région Occitanie avait mis en place une première génération de politiques territoriales afin de structurer les territoires de projet et valoriser son soutien financier au travers des Contrats Territoriaux Occitanie. Pour la période 2022-2028, une nouvelle génération de contrats est mise en place, afin d'accompagner chaque territoire au regard de leurs spécificités, pour participer aux dynamiques régionales et s'inscrire dans la mise en œuvre des transitions du modèle de développement découlant du « Pacte Vert » de la Région Occitanie.

Ce nouveau contrat a été rédigé conjointement par Nîmes Métropole (chef de file), la Région Occitanie, le Département du Gard, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes et la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA), avec l'accompagnement de l'Agence d'Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne. Il s'appuie sur la stratégie du territoire Garrigues et Costières de Nîmes et repose sur la déclinaison des documents cadres propres à chaque partenaire (Projet de territoire, Plan climat air énergie territorial (PCAET), Plan de mobilité, Programme Alimentaire Territorial (PAT), Programme Local de l'Habitat (PLH)...).

Ce nouveau contrat, approuvé le 7 mars 2023 par l'ensemble des partenaires et officiellement signé le 15 janvier 2024, permet aux collectivités et différents acteurs du territoire de bénéficier d'un soutien financier sur les opérations contribuant aux objectifs transversaux partagés par tous les partenaires :

- Agir pour un territoire connecté, structuré et solidaire
- Structurer un écosystème économique intégré, diversifié et durable
- Viser l'excellence environnementale pour une qualité de vie renforcée

La mise en œuvre et le suivi du CTO 2022-2028 s'articule autour de deux documents :

- Le programme pluriannuel de projets et d'investissements (PPPI) qui constitue la liste indicative et évolutive de l'ensemble des projets du territoire (non contractuelle),
- Le programme opérationnel (PO) annuel qui constitue la liste des projets qualifiés par l'ensemble des partenaires et qui font l'objet de demandes de subventions dans l'année en cours. Ce programme opérationnel est transmis annuellement par Nîmes Métropole à la Région Occitanie.

Une convergence est recherchée avec l'Approche Territoriale Intégrée (ATI), dont Nîmes Métropole est également chef de file, ainsi qu'avec l'ensemble des autres dispositifs contractuels du territoire.